



Une augmentation du ratio de la hors-classe.

Depuis la rentrée 2013, les contingents de hors classe des PE ont été augmentés de 50%. De 2% en 2012, ce ratio doit atteindre les 7% comme pour les enseignants du second degré. Cette mesure aura des répercussions significatives sur les carrières des enseignants du 1^{er} degré et sur les montants des pensions de retraite.

Grâce à l'action initiée par le seul SE-Unsa, une nouvelle **indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE)** est désormais versée aux enseignants du 1^{er} degré, dans leur grande majorité: **400 euros bruts** en deux versements. Le SE-Unsa n'oublie pas les exclus pour lesquels il continue à se battre dans le cadre des chantiers-métiers qui se poursuivent. Nous demandons que son montant soit équivalent à l'ISOE.



C'est qui le syndicat utile ?



Augmentation de l'indemnité des directeurs suite aux chantiers métiers.

Conformément aux avancées obtenues par le SE-Unsa lors des "négociations métiers", l'indemnité de direction (part variable) pour les écoles de 1 à 9 classes est augmentée à partir du 1er septembre 2014. **Ceci n'est qu'une première avancée.**

AVS-EVS, AESH : Stop à l'intox sur le temps de travail et la rémunération !

Cette année encore, les missions d'accompagnant du handicap sont assurées par des personnels aux statuts différents. En cette rentrée, que vous soyez CUI ou AESH, vous êtes nombreux à vous interroger sur votre temps de travail hebdomadaire, votre rémunération, votre employeur... Difficile de comprendre son contrat quand l'administration elle-même peine à s'y retrouver ! *N'hésitez pas à nous contacter 58@se-uns.org*

Le SE UNSA 58 demande toujours un groupe de travail départemental AESH.



Avec le SE-Unsa, je demande que les enseignants du 1er degré soient traités comme les autres. Ils doivent avoir le droit de prendre leur retraite dès l'âge légal.

Signez et faites signer notre pétition :

<http://www.se-uns.org/spip.php?article6705>

Nous sommes près de 100 signataires nivernais, continuons à diffuser largement cette revendication légitime.

Construction du corps unique : première étape

Le SE-Unsa salue l'**avancée historique** que représente la reconnaissance de la professionnalité des psychologues qui exercent dans l'Education nationale.

